

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 13 janvier 2025 à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
 Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
 Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
 Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5

Est absent : Martin Simard, conseiller siège numéro 1
 François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁷⁴⁵⁾
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024; ⁽⁴⁷⁴⁶⁾
4. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION 2025; ⁽⁴⁷⁴⁷⁾
5. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 CONCERNANT LE BUDGET 2025 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027; ⁽⁴⁷⁴⁸⁾
6. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2024; ⁽⁴⁷⁴⁹⁾
7. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 7.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 7.2. Suivi des grands dossiers;
 - 7.3. Prochaine séance;
8. PÉRIODE DE QUESTIONS;
9. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 9.1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes 2025 – Dépôt de la liste des endettés envers la Municipalité et désignation d'un représentant municipal le jour de la vente; ⁽⁴⁷⁵⁰⁾
 - 9.2. Tourisme Côte-Nord – Achat d'autocollants Roadtrip Côte-Nord des Bergeronnes et renouvellement de la licence d'utilisation; ⁽⁴⁷⁵¹⁾
 - 9.3. Affectation d'une somme pour 2025 au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection; ⁽⁴⁷⁵²⁾
 - 9.4. EMC Consultante inc. – Offre de services; ⁽⁴⁷⁵³⁾
 - 9.5. Couverture cellulaire; ⁽⁴⁷⁵⁴⁾
 - 9.6. Facturation relative aux services de la Sûreté du Québec; ⁽⁴⁷⁵⁵⁾
 - 9.7. Protocole E.S.S.I.D.E.S. – Contrat de déneigement du chemin d'accès; ⁽⁴⁷⁵⁶⁾
 - 9.8. Abrogation de la résolution n° 22-10-4149 concernant l'aliénation d'une partie du lot 6 407 247 du cadastre du Québec; ⁽⁴⁷⁵⁷⁾
 - 9.9. Demande d'aliénation du lot 6 542 624 du cadastre du Québec; ⁽⁴⁷⁵⁸⁾
 - 9.10. Demande d'aliénation du lot 6 542 628 du cadastre du Québec; ⁽⁴⁷⁵⁹⁾

- 9.11. Octroi d'un mandat d'audit à la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour la reddition de comptes finale du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec; ⁽⁴⁷⁶⁰⁾
 10. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 10.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de décembre 2024; ⁽⁴⁷⁶¹⁾
 - 10.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de décembre 2024; ⁽⁴⁷⁶²⁾
 11. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 12. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
 13. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
 14. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
 15. DOSSIERS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ;
 16. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
 - 16.1. Dépôt et acceptation de la grille de tarification pour la programmation des activités de loisirs pour la session hivernale 2025; ⁽⁴⁷⁶³⁾
 17. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE;
 18. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ:
 - 18.1. Relais du Club sportif des Bouleaux blancs des Escoumins inc. – Publicité pour la saison 2024-2025; ⁽⁴⁷⁶⁴⁾
 19. CORRESPONDANCE;
 20. AFFAIRES NOUVELLES;
 21. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 22. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
 23. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

25-01-4745

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

5. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 concernant le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;
6. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2024;
- 9.8. Protocole E.S.S.I.D.E.S. – Contrat pour le déneigement du chemin d'accès;
16. Dépôt et acceptation de la grille de tarification pour la programmation des activités de loisirs pour la session hivernale 2025;

Et l'ajout suivant :

- 9.12. Octroi d'un mandat d'audit à la firme Mallette pour la reddition de comptes finale du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

QUE le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

25-01-4746

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

25-01-4747

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 concernant le règlement de taxation 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 concernant le règlement de taxation 2025, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

25-01-4748

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 concernant le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 concernant le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

25-01-4749

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Lundi le 10 février 2025 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

25-01-4750

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes 2025 – Dépôt de la liste des endettés envers la Municipalité et désignation d'un représentant municipal le jour de la vente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC La Haute-Côte-Nord un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du *Code municipal*, la directrice générale dépose la liste des endettés envers la Municipalité pour taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un représentant municipal le jour de la vente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC La Haute-Côte-Nord, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QUE le conseil désigne le maire, Nathalie Ross, à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le 12 juin 2025 à 10 h, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire de l'Estuaire.

25-01-4751

Tourisme Côte-Nord - Achat d'autocollants Roadtrip Côte-Nord des Bergeronnes et renouvellement de la licence d'utilisation

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord offre aux municipalités des écussons à leur effigie pour les touristes ayant visité leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire également participer à cette campagne de promotion touristique;

CONSIDÉRANT QUE le coût relié des autocollants est de 0,22 \$ l'unité, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la licence annuelle d'utilisation est de 300 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le renouvellement de la licence d'utilisation annuelle au montant de 300 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil autorise l'achat de 3000 autocollants à un montant de 0,22 \$ par unité, taxes applicables et transport en sus.

25-01-4752

Affectation d'une somme pour 2025 au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 21-12-3918 la Municipalité a constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection générale conformément à *l'article 278.1 LERM*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de *l'article 278.2 LERM* le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement audit fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant pour pourvoir au coût de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de trois mille dollars (3 000 \$) pour l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de trois mille (3 000 \$) pour l'exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le surplus accumulé.

25-01-4753

EMC Consultante inc. – Offre de services

CONSIDÉRANT le besoin pressant de subventions pour la réalisation de certains projets à l'été 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de EMC Consultante inc.;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER l'offre de services de EMC Consultante inc. pour la recherche de subventions des projets en cours.

25-01-4754

Couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE DEMANDER au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de René Lévesque, M. Yves Montigny, à la directrice générale de la Sûreté du

Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

25-01-4756

Protocole E.S.S.I.D.E.S. – Contrat pour le déneigement du chemin d'accès

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'assurer et de maintenir l'accessibilité du chemin qui mène à la station de pompage PWB-1 jusqu'au 12 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte la soumission de l'entreprise 9171-5227 Québec inc. au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

25-01-4757

Abrogation de la résolution n° 22-10-4149 concernant l'aliénation d'une partie du lot 6 407 247 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-4149 acceptant une offre d'achat visant une partie du lot 6 407 247 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de résiliation de l'offrant de son offre afin d'acquérir un autre terrain appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la résolution 22-10-4149 soit abrogée.

25-01-4758

Demande d'aliénation du lot 6 542 624 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat conforme à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* adoptée le 22 août 2022 a été déposée pour le lot 6 542 624;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de vendre le lot 6 542 624 du cadastre du Québec, le tout selon les conditions contenues à l'offre d'achat et les modalités énoncées à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* adoptée le 22 août 2022;

QUE le maire et la direction générale soient autorisées à signer la promesse d'achat sous seing privé, le contrat de vente devant notaire ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

25-01-4759

Demande d'aliénation du lot 6 542 628 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat conforme à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* adoptée le 22 août 2022 a été déposée pour le lot 6 542 628;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de vendre le lot 6 542 628 du cadastre du Québec, le tout selon les conditions contenues à l'offre d'achat et les modalités énoncées à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* adoptée le 22 août 2022;

QUE le maire et la direction générale soient autorisées à signer la promesse d'achat sous seing privé, le contrat de vente devant notaire ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

25-01-4760

Octroi d'un mandat d'audit à la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour la reddition de comptes finale du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige un rapport d'un auditeur externe validant la reddition de comptes finale portant sur les coûts des travaux prioritaires réalisés et sur les coûts réalisés pour le seuil minimal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour la réalisation du rapport s'élève à un montant entre 7 500 \$ et 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour la réalisation du rapport validant la reddition de comptes finale portant sur les coûts des travaux prioritaires réalisés et sur les coûts réalisés pour le seuil minimal d'immobilisations.

25-01-4761

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Christian-Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cent cinquante-quatre mille six cent trente-six dollars et soixante-six cents (154 636,66 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de décembre 2024 :

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cent cinquante-quatre mille six cent trente-six dollars et soixante-six cents (154 636,66 \$).

25-01-4762

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de quatre mille soixante-huit dollars et soixante-douze cents (4 068,72 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de décembre 2024:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de quatre mille soixante-huit dollars et soixante-douze cents (4 068,72 \$).

25-01-4763

Dépôt et acceptation de la grille de tarification pour la programmation des activités de loisirs pour la session hivernale 2025

CONSIDÉRANT QU'une grille de tarification pour la programmation des activités de loisirs pour la session hivernale 2025 a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert

APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la grille de tarification pour la programmation des activités de loisirs pour la session hivernale 2025.

25-01-4764

Octroi Relais du Club sportif des Bouleaux blancs des Escoumins inc. Publicité pour la saison 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le tourisme d'hiver est un enjeu important pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de la motoneige est un loisir pour plusieurs citoyens de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de publicité du relais le Club sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins pour la saison 2024-2025 au montant de 200 \$, plus taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la réunion close à 20h11.

Signé
Nathalie Ross, maire

Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».